


Vérification de l'audition du nouveau-né

Remettre la
plaquette
d'information

	OEAa	PEAa
Maternité	✓	✓
Néonat	✗	✓

test réalisé dans
un environnement
calme, enfant
endormi si
possible



1er test (T1)
non concluant
sur 1 ou 2
oreilles



Retest (T2) autant
que possible en PEAa

Test/Retest
concluant sur
les 2 oreilles



Rappeler aux parents
qu'ils doivent surveiller
l'audition de leur enfant
à l'aide des repères de la
brochure d'information

Retest non
concluant sur
les 2 oreilles



Rendez vous pour un test
de contrôle à distance
(T3) avant les 28 jours de
l'enfant + remise de la
feuille de liaison

En cas de refus
parental, le
consigner dans le
dossier médical, le
carnet de santé et le
noter sur le guthrie

Retest
concluant sur
1 seule oreille



Rendez vous pour un test
de contrôle à distance
(T3) avant les 28 jours de
l'enfant + remise de la
feuille de liaison

Dans tous les cas, transmettre tous les résultats de test (T1-T2-T3) à la CFDNA en les reportant sur le guthrie ou la fiche de liaison. Tous les résultats doivent également être reportés sur le carnet de santé et consignés dans le dossier médical de l'enfant. Pour toute question complémentaire, se rapprocher de son Réseau de Santé en Périnatalité.